

Instruction obligatoire dès trois ans

Instruction obligatoire dès trois ans

**POUR LE PRIVE
DE L'ARGENT
POUR LE PUBLIC
ZERO
ENGAGEMENT**

**POUR LE PRIVE
DE L'ARGENT
POUR LE PUBLIC
ZERO
ENGAGEMENT**

#ConstruireAvecNous
#AgirPourUneÉcoleDurable



#ConstruireAvecNous
#AgirPourUneÉcoleDurable



Instruction obligatoire dès trois ans : pour le privé de l'argent, pour le public zéro engagement

Le SE-Unsa est favorable à l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans car la scolarisation en maternelle a des effets déterminants sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages. Aujourd'hui, tous les enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés et cette disposition permet de sécuriser et légitimer l'école maternelle.

Hélas, la loi Blanquer ne contient aucun engagement vers l'enseignement public pour réduire les effectifs et améliorer les conditions d'accueil, de manière à favoriser le travail en petits groupes, ou pour mieux former les enseignants et les personnels spécialisés à l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

En revanche, en l'absence de dispositions particulières dans la loi, les communes vont se voir dans l'obligation de financer les classes maternelles privées sous-contrat. Or, l'enseignement privé répond de plus en plus aux besoins individuels d'une population qui souhaite mettre à l'abri ses enfants de l'École publique et échapper à la sectorisation scolaire qui prévoit la mixité sociale dans l'École laïque. Pour le SE-Unsa, on ne peut pas continuer de sacrifier la mixité sociale dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire. Il faut que soient évalués, de manière transparente, le service rendu à la nation par le financement public des établissements privés ainsi que son coût pour le contribuable.

Samedi 30 mars, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale

à se rassembler et à manifester dans tous les départements pour exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

EN SAVOIR PLUS



Instruction obligatoire dès trois ans : pour le privé de l'argent, pour le public zéro engagement

Le SE-Unsa est favorable à l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans car la scolarisation en maternelle a des effets déterminants sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages. Aujourd'hui, tous les enfants de moins de 3 ans ne sont pas scolarisés et cette disposition permet de sécuriser et légitimer l'école maternelle.

Hélas, la loi Blanquer ne contient aucun engagement vers l'enseignement public pour réduire les effectifs et améliorer les conditions d'accueil, de manière à favoriser le travail en petits groupes, ou pour mieux former les enseignants et les personnels spécialisés à l'accompagnement des élèves les plus fragiles.

En revanche, en l'absence de dispositions particulières dans la loi, les communes vont se voir dans l'obligation de financer les classes maternelles privées sous-contrat. Or, l'enseignement privé répond de plus en plus aux besoins individuels d'une population qui souhaite mettre à l'abri ses enfants de l'École publique et échapper à la sectorisation scolaire qui prévoit la mixité sociale dans l'École laïque. Pour le SE-Unsa, on ne peut pas continuer de sacrifier la mixité sociale dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire. Il faut que soient évalués, de manière transparente, le service rendu à la nation par le financement public des établissements privés ainsi que son coût pour le contribuable.

Samedi 30 mars, le SE-Unsa appelle les personnels de l'Éducation nationale

à se rassembler et à manifester dans tous les départements pour exiger une politique éducative qui s'inscrive dans le long terme et se construise avec eux en reconnaissant leur engagement pour le Service public laïque d'éducation.

EN SAVOIR PLUS

